

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ NATUREL EN BELGIQUE, DANS LES 3 RÉGIONS ET LES PAYS VOISINS

28 juin 2019

Dans le cadre de ses missions de monitoring, la CREG tient à jour une base de données comportant les prix de l'électricité et du gaz de la Belgique, des 3 régions (Flandre, Bruxelles, Wallonie) et des pays voisins (Allemagne (DE), France (FR), Pays-Bas (NL) et Royaume-Uni (UK)¹). Elle travaille sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics².

Cette méthodologie³ se base sur la facture totale du client final, dont sont extraits les différents éléments constitutifs du prix de l'énergie. La facture totale du client final est obtenue sur base d'une moyenne pondérée des prix de l'énergie obtenue sur la base de :

- l'offre standard du fournisseur standard dans une région donnée;
- la meilleure offre dans la même région que celle de ce fournisseur standard;
- une offre concurrentielle du deuxième fournisseur sur le marché⁴.

Ce mode de travail permet de comparer les prix sur la base des contrats les plus représentatifs sur le marché. Il est tenu compte d'un certain nombre de zones d'exploitation distinctes de gestionnaires du réseau de distribution, prenant également en compte une répartition géographique dans la comparaison.

Afin d'améliorer la transparence de la comparaison des prix, chaque composante du prix de l'énergie est présentée sous sa forme la plus pure. Cela signifie, entre autres, que les coûts de l'énergie renouvelable en Belgique inclus dans le prix de fournisseur et les coûts des obligations de service public en Belgique principalement imputés aux gestionnaires du réseau de distribution ont été épurés et intégralement attribués aux surcharges.

Pour l'électricité, les prix sont fournis pour:

- les clients résidentiels avec une consommation annuelle de 3.500 kWh avec compteur mono-horaire;
- les clients professionnels avec une consommation annuelle de 50.000 kWh avec compteur mono-horaire.

¹ Les résultats pour le Royaume-Uni tels que reflétés dans la présente note sont influencés par l'évolution des cours du change EUR/£. Les changements dans le classement doivent par conséquent être examinés avec précaution.

Pour le Royaume-Uni, les prix de l'énergie proposés aux PME et indépendants ne sont pas disponibles publiquement. Dans la méthodologie, il a dès lors été décidé d'appliquer les prix résidentiels disponibles au profil PME et indépendants avancé et ce tant pour l'électricité que pour le gaz naturel.

² *International comparison of electricity and gas prices for household – Final Report on a study prepared for the CREG, October 2011*, <http://www.creg.be/fr/publications/etude-f20111026-1>

³ La méthodologie développée par *Frontier Economics* a été affinée par la CREG dans le courant des années, notamment en ajoutant aux chiffres belges un certain nombre de gestionnaires de réseau de distribution supplémentaires, en ne tenant compte des réductions pour aucun pays, en mettant à jour un certain nombre de produits, etc.

⁴ Cette méthode de travail implique que les fournisseurs détenant une part de marché limitée ne sont pas repris dans la comparaison.

Pour le gaz naturel, les prix sont fournis pour:

- les clients résidentiels avec une consommation de 23.260 kWh/an;
- les clients professionnels avec une consommation de 100.000 kWh/an.

Les prix indiqués ci-dessous sont basés sur les formules de prix et les fiches tarifaires telles que publiées par les fournisseurs sur leur site web⁵ pour les mois respectifs et ne tiennent pas compte des réductions. Les prix sont all-in pour les semestres concernés et comportent, hormis le coût de l'énergie, également les coûts de réseau (transmission/transport et distribution), les taxes et la TVA⁶.

Tous les six mois, la CREG publie un aperçu de l'évolution des prix de l'énergie en Belgique, dans les trois régions et dans les pays voisins.

Les figures 1 à 4 ci-dessous donnent un aperçu des différentes composantes de la facture annuelle moyenne aussi pour les régions belges que pour la Belgique dans sa totalité et ses pays voisins, c'est-à-dire l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni:

- prix de l'électricité pour les clients résidentiels ;
- prix de l'électricité pour les clients professionnels (PME et indépendants) ;
- prix du gaz naturel pour les clients résidentiels ;
- prix du gaz naturel pour les clients professionnels (PME et indépendants).

Il s'agit à chaque fois d'une comparaison avec le semestre antérieur (dans ce cas, le 2^e semestre 2018) et avec le semestre correspondant de l'année précédente (dans ce cas, le 1^{er} semestre 2018).

Pour l'électricité, on constate que l'évolution de la **composante énergie** est similaire pour les clients résidentiels et pour les clients professionnels dans toutes les régions et dans presque tous les pays. En Belgique (dans son ensemble ainsi que dans les trois régions), on observe une forte augmentation de 24% en moyenne du 1^{er} au 2^e semestre 2018. Cette forte augmentation se concentre surtout au 4^e trimestre et s'explique par plusieurs facteurs : la hausse du prix du gaz naturel sur le marché de gros, due entre autres à la hausse du prix des émissions de CO₂, la situation incertaine de la production nucléaire,... Une augmentation importante, quoique moins prononcée qu'en Belgique, est également à signaler aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (NL résidentiel +9%, NL professionnel +10% et UK résidentiel et professionnel +8%). En Allemagne, on note, pour cette composante, une faible augmentation de +2% pour un client résidentiel et une légère baisse de -0,64% pour un client professionnel. En France, où des tarifs régulés sont encore appliqués pour ces groupes de clients, on constate, au cours de cette période, une très légère baisse pour un client résidentiel (-2%) et une faible augmentation pour un client professionnel (+3%). L'évolution à la hausse observée du 2^e semestre 2018 au 1^{er} semestre 2019 est très légère en Belgique et dans ses régions: +4% tant pour les clients résidentiels que professionnels, l'augmentation étant la moins forte en Région bruxelloise. En Allemagne et aux Pays-Bas, on constate également une augmentation pour les deux groupes de clients, mais cette hausse est plus marquée qu'en Belgique (DE résidentiel +15%, DE professionnel +7%, NL résidentiel +16% et NL professionnel +19%). En France, cette hausse est moins prononcée (résidentiel

⁵ Tous les prix ont été vérifiés par pays grâce à un simulateur de prix externe.

⁶ En ce qui concerne les PME et indépendants (clients professionnels), il n'est pas tenu compte de la TVA, étant donné qu'elle est récupérable par ces clients.

+2% et professionnel +3%). S'agissant de la composante énergie, la Belgique conserve la position médiane pour les clients résidentiels ; aussi bien au 1^{er} semestre 2018 qu'au 1^{er} semestre 2019, le Royaume-Uni est le pays le plus cher, suivi par les Pays-Bas. Pour les clients professionnels, la Belgique passe du 3^e pays le plus cher au 1^{er} semestre 2018 (le Royaume-Uni était le pays le plus cher, suivi par l'Allemagne) au deuxième pays le plus cher (le Royaume-Uni conservant la première place).

La **composante coûts de réseau** (transport et distribution) est adaptée au début⁷ de chaque année dans toutes les régions et tous les pays. Au cours du second semestre 2018, les coûts de réseau aux Pays-Bas ont également connu une légère baisse en raison de l'adaptation de la location de compteurs auprès d'un gestionnaire de réseau. Début 2019, une évolution à la baisse est uniquement constatée en Flandre et en Allemagne : -9% pour un client résidentiel ou professionnel en Flandre et -1% pour un client professionnel en Allemagne. Dans les autres régions et pays, ils sont en (très légère) hausse : en Wallonie +7,50% pour les clients résidentiels et professionnels, à Bruxelles +3% pour les clients résidentiels et professionnels, en France (clients résidentiels et professionnels) et en Allemagne (clients résidentiels), très faible évolution à la hausse, aux Pays-Bas, +1% pour les clients résidentiels et +0,48% pour les clients professionnels et au Royaume-Uni +3% en moyenne tant pour les clients résidentiels que professionnels.

Les modifications de la **composante prélèvements** interviennent également principalement au début de l'année calendrier dans toutes les régions et dans tous les pays. Aucun nouveau prélèvement n'a été introduit dans les régions ou pays en 2019. En Belgique, on observe en moyenne une très faible diminution, tant pour les clients résidentiels (-0,09%) que professionnels (-0,14%). Dans les pays voisins, on relèvera une très forte augmentation aux Pays-Bas (de +48% pour les clients résidentiels et de +13% pour les clients professionnels) résultant de la très forte augmentation du tarif du prélèvement « stockage des énergies renouvelables » (ODE pour « Opslag Duurzame Energie ») pour encourager les investissements dans les énergies renouvelables.

Au niveau de la **facture totale**, la Belgique est toujours le deuxième pays le plus cher en électricité pour l'ensemble des trois semestres considérés (l'Allemagne est le pays le plus cher pour chacun des trois semestres), tant pour les clients résidentiels que pour les professionnels.

Dans le cas du gaz naturel, on constate que l'évolution de la **composante énergie** est similaire pour les clients résidentiels et pour les clients professionnels dans toutes les régions et dans presque tous les pays. Dans tous les pays, sauf en Allemagne et aux Pays-Bas, on observe une forte évolution à la hausse du 1^{er} au 2^e semestre 2018, tant pour les clients résidentiels que professionnels (en moyenne, de 17% en Belgique, de 27% en France et de 8% au Royaume-Uni). Ensuite, on relève à nouveau une baisse au 1^{er} semestre 2019, aussi bien chez les clients résidentiels que professionnels (en moyenne, de -9,50% en Belgique, de -3% en France et de -7,50% au Royaume-Uni). En Allemagne et aux Pays-Bas, on constate une hausse continue. En Allemagne, cette composante augmente, du 1^{er} au 2^e semestre 2018, de 3% pour un client résidentiel et de 5% pour un client professionnel. Au 1^{er} semestre 2019, cette augmentation se poursuit pour atteindre 8% à la fois pour les clients résidentiels et professionnels. Aux Pays-Bas, cette composante augmente, du 1^{er} au 2^e semestre 2018, de 9% pour un client résidentiel et de 8% pour un client professionnel. Au 1^{er} semestre 2019, cette augmentation recule à 6% dans le cas d'un client résidentiel et se poursuit pour atteindre 11% dans le cas d'un client professionnel. En

⁷ Au Royaume-Uni, cette adaptation est effectuée en avril de l'année calendrier concernée, en France en août de l'année concernée. En janvier 2018, un système de « contrepartie financière » ayant un impact sur les tarifs de réseau a été mis en place en France.

ce qui concerne la composante énergie, la Belgique passe du deuxième pays le plus cher au 1^{er} semestre 2018 (le Royaume-Uni est plus cher) au deuxième pays le moins cher au 1^{er} semestre 2019 (la France et l'Allemagne sont meilleur marché). Pour un client professionnel, la Belgique passe du deuxième pays le plus cher (le Royaume-Uni est plus cher) au deuxième pays le moins cher (l'Allemagne est moins chère).

La **composante coûts de réseau** (transport et distribution) est adaptée au début⁸ de chaque année dans toutes les régions et tous les pays. Au cours du second semestre 2018, les coûts de réseau aux Pays-Bas ont également été revus légèrement à la baisse en raison de l'adaptation de la location de compteurs auprès d'un gestionnaire de réseau. Début 2019, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne affichent une tendance à la baisse pour les clients résidentiels et professionnels, allant de -1% en moyenne en Allemagne à -3% en moyenne en Belgique et aux Pays-Bas (le client professionnel aux Pays-Bas enregistre une baisse de -5%). En France et au Royaume-Uni, on observe une augmentation de +3% pour les clients résidentiels, et de +4% (FR) et +5% (UK) pour les clients professionnels.

Les modifications de la **composante prélèvements** interviennent également principalement au début de l'année calendrier dans toutes les régions et dans tous les pays. Aucun nouveau prélèvement n'a été introduit dans les régions ou pays en 2019. En Belgique, la légère hausse (+2% pour les clients résidentiels et professionnels) est principalement due à la hausse plus importante des prélèvements en Région wallonne (+4% pour les clients résidentiels et professionnels). Dans les pays voisins, on relève une très forte hausse aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, de +20% (NL) et +45% (UK client résidentiel) et +36% (UK client professionnel), provoquée aux Pays-Bas par la très forte augmentation du tarif du prélèvement « stockage des énergies renouvelables » (ODE pour « Opslag Duurzame Energie ») pour encourager les investissements dans les énergies renouvelables, et au Royaume-Uni par la très forte augmentation des tarifs *energy company obligation* (ECO) (résidentiel) et *climate change levy* (CCL) (professionnel).

Au niveau de la **facture totale**, la Belgique a évolué au cours des trois semestres considérés du troisième pays le moins cher (les Pays-Bas et la France sont plus chers) au deuxième pays le moins cher (le Royaume-Uni est moins cher) pour les clients résidentiels de gaz naturel. Pour un client professionnel, la Belgique reste le deuxième pays le moins cher (le Royaume-Uni est moins cher).

⁸ Au Royaume-Uni, cette adaptation est effectuée en avril de l'année calendrier concernée, en France en juillet de l'année concernée. En janvier 2018, un système de « contrepartie financière » ayant un impact sur les tarifs de réseau a été mis en place en France.

Figure 1: Facture annuelle moyenne – Electricité – client résidentiel

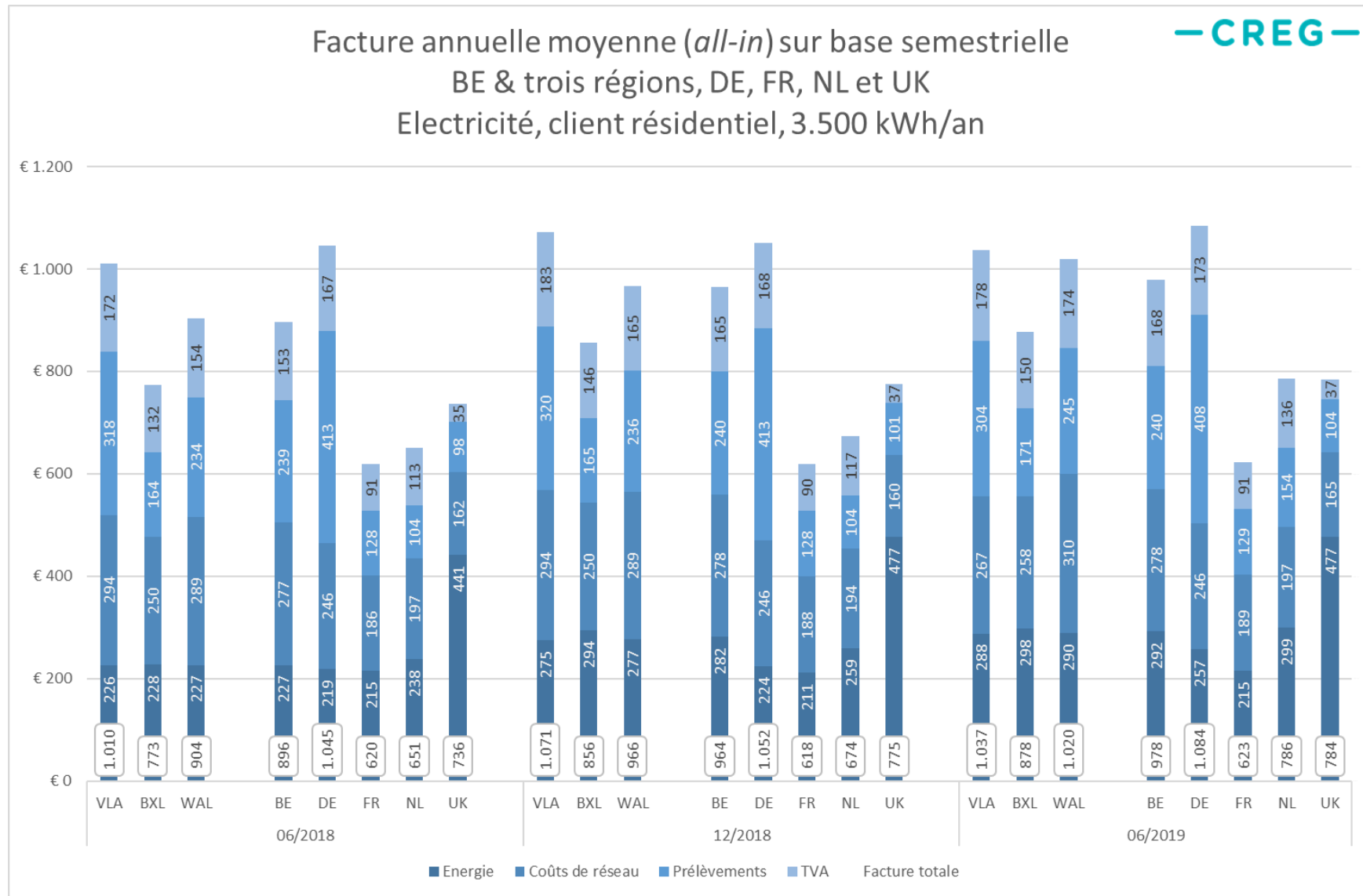


Figure 2: Facture annuelle moyenne – Gaz naturel – client résidentiel

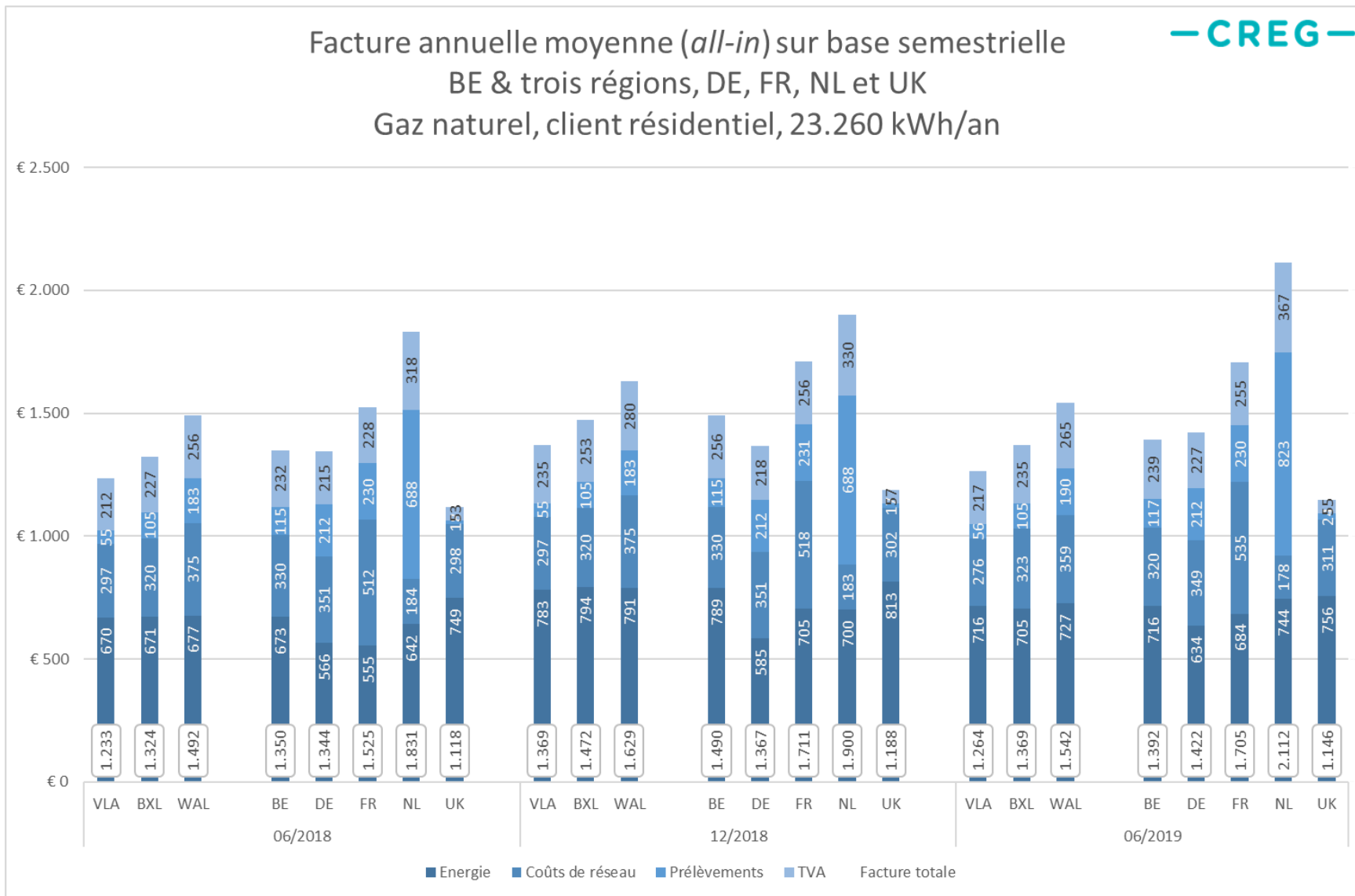


Figure 3: Facture annuelle moyenne – Electricité – client professionnel

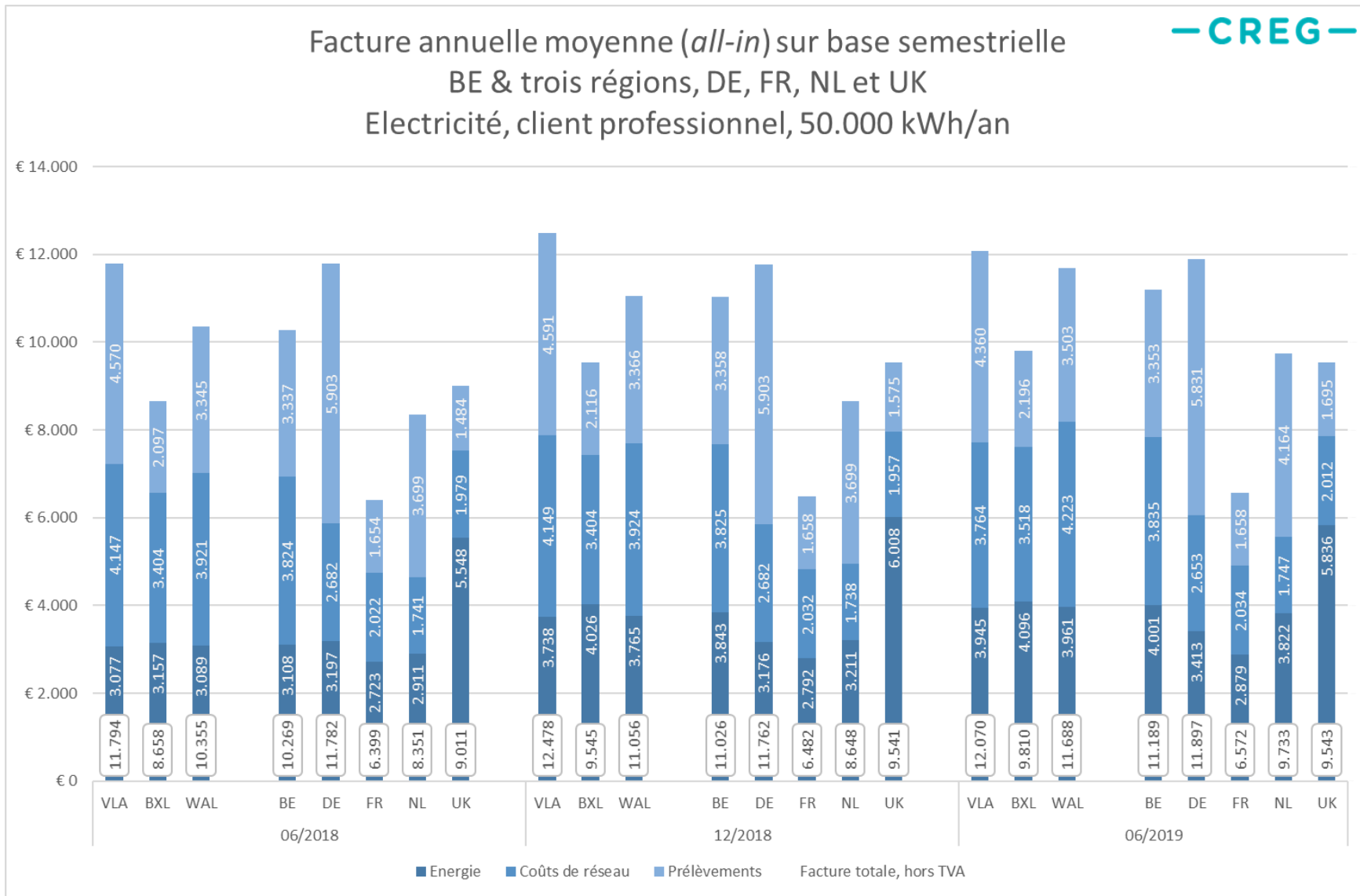
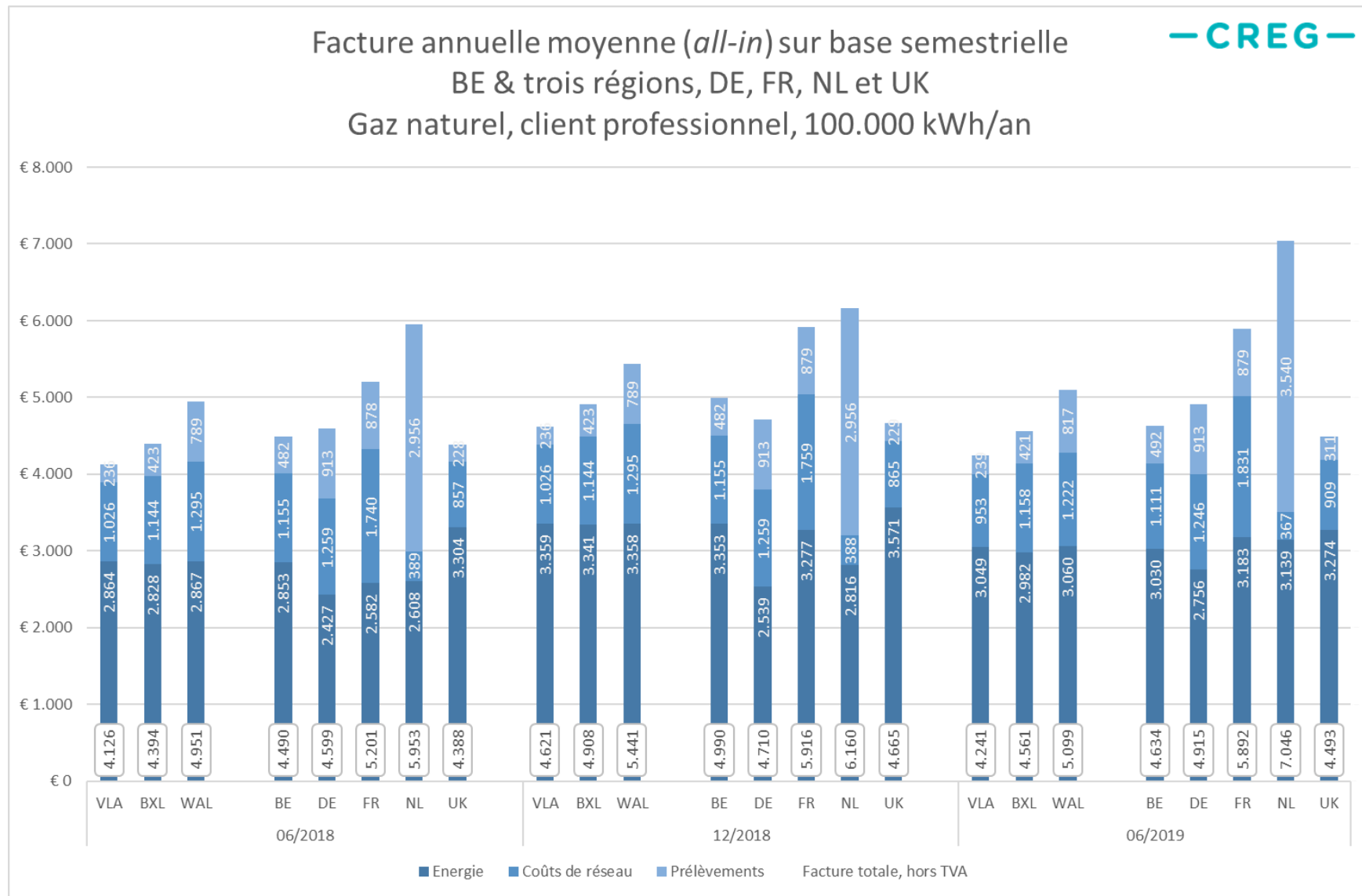


Figure 4: Facture annuelle moyenne – Gaz naturel – client professionnel



Les figures 5 à 8 montrent l'évolution des différentes composantes ainsi que l'évolution du prix total pour les moyennes du 1^{er} semestre 2018, du 2^e semestre 2018 et du 1^{er} semestre 2019 en cours. On peut en déduire clairement que l'évolution de la composante énergie pure -segment de marché libéralisé- n'est pas le seul facteur déterminant de l'évolution du prix total. Le prix total est déterminé à la fois par la composante énergie pure et par les composantes situées sur le marché régulé, en particulier les coûts de réseau, les prélèvements et la TVA.

Ainsi, il est frappant de constater que le prix total de l'électricité en Belgique⁹ a augmenté continuellement au cours des différents semestres, tandis que le prix total du gaz naturel a augmenté entre le 1^{er} et le 2^e semestre 2018, avant de retomber au 1^{er} semestre 2019 à un niveau légèrement supérieur à celui du 1^{er} semestre 2018.

Cette augmentation de l'électricité résulte principalement de la forte hausse de l'énergie au quatrième trimestre de 2018. Pour l'électricité, la composante énergie pure moyenne pour les clients résidentiels et professionnels a augmenté de 29% par rapport au 1^{er} semestre 2018, tandis que le prix moyen total a augmenté de 9%.

Dans le cas du gaz naturel, c'est aussi principalement la composante énergie pure qui guide l'évolution globale du prix total. Pour le gaz naturel, la composante énergie pure moyenne d'un client résidentiel ou d'un client professionnel augmente respectivement de 6%, tandis que le prix total moyen augmente également de 3%.

⁹ Cette augmentation de l'électricité est principalement due à la forte hausse des prélèvements et à une légère augmentation des redevances de réseau, alors que ces composantes n'augmentent que très légèrement ou restent pratiquement stables dans le cas du gaz naturel.

Figure 5: Evolution des différentes composantes et du prix total – Electricité – client résidentiel

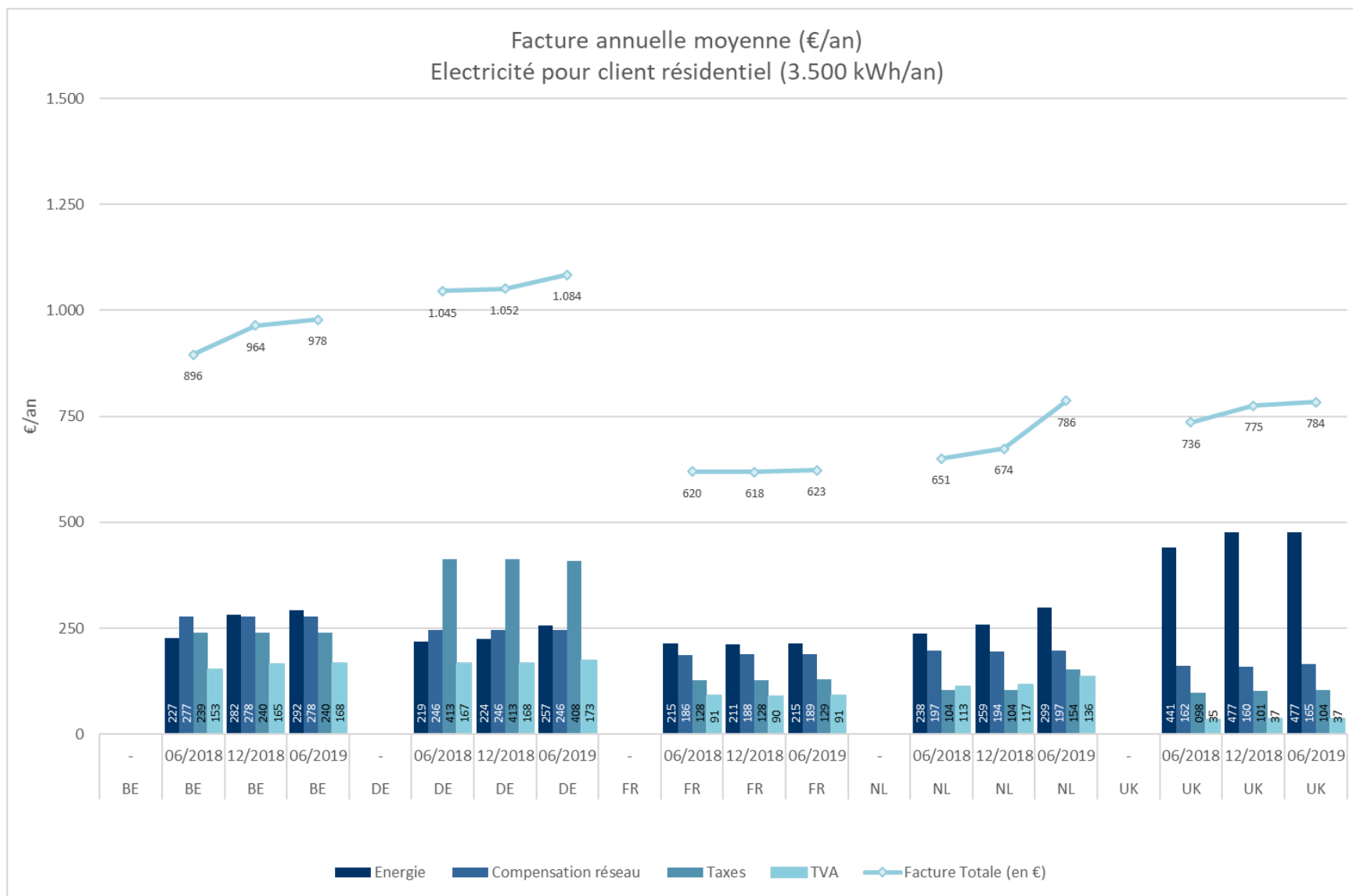


Figure 6: Evolution des différentes composantes et du prix total – Gaz naturel – client résidentiel

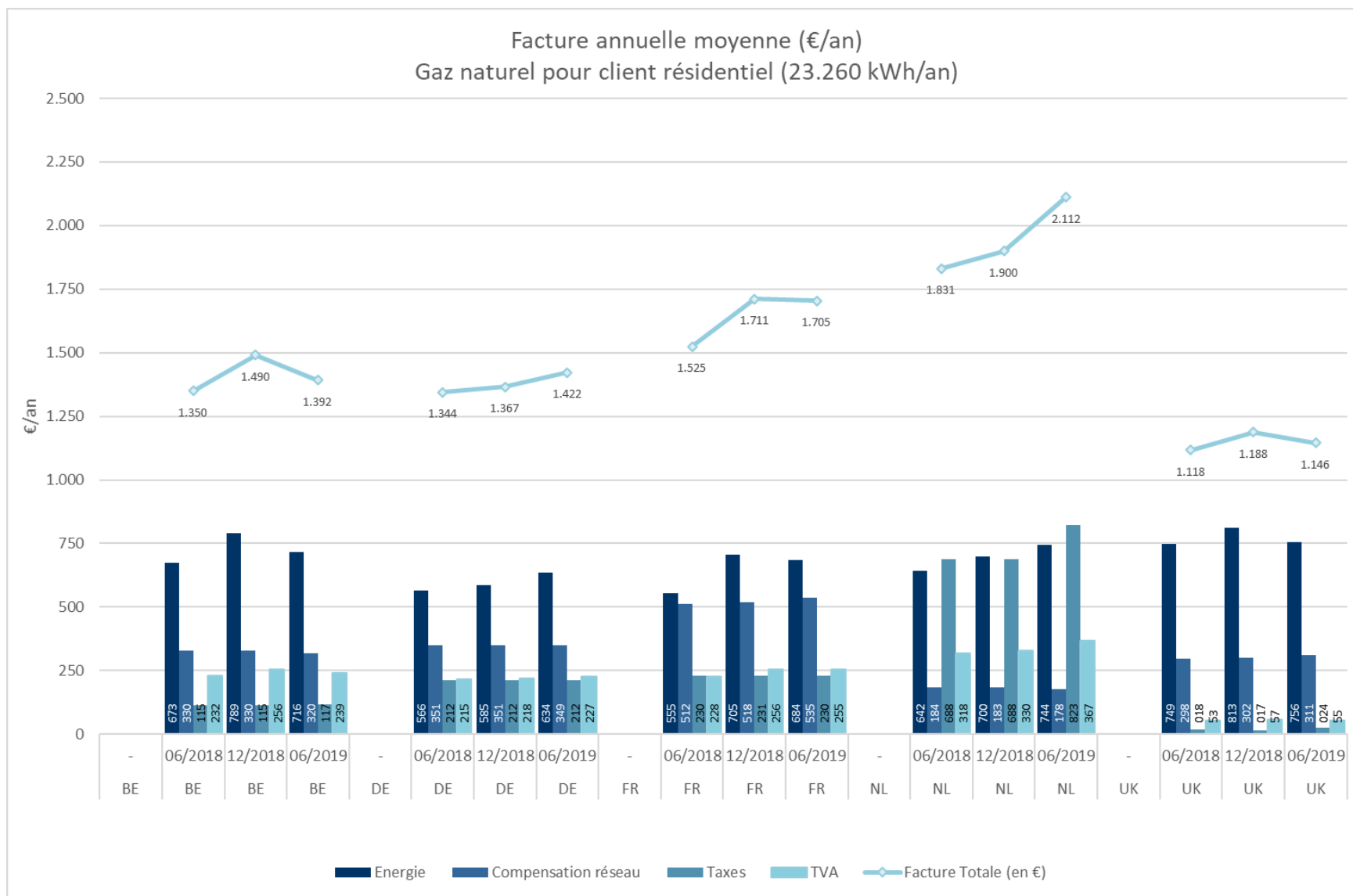


Figure 7: Evolution des différentes composantes et du prix total – Electricité – client professionnel

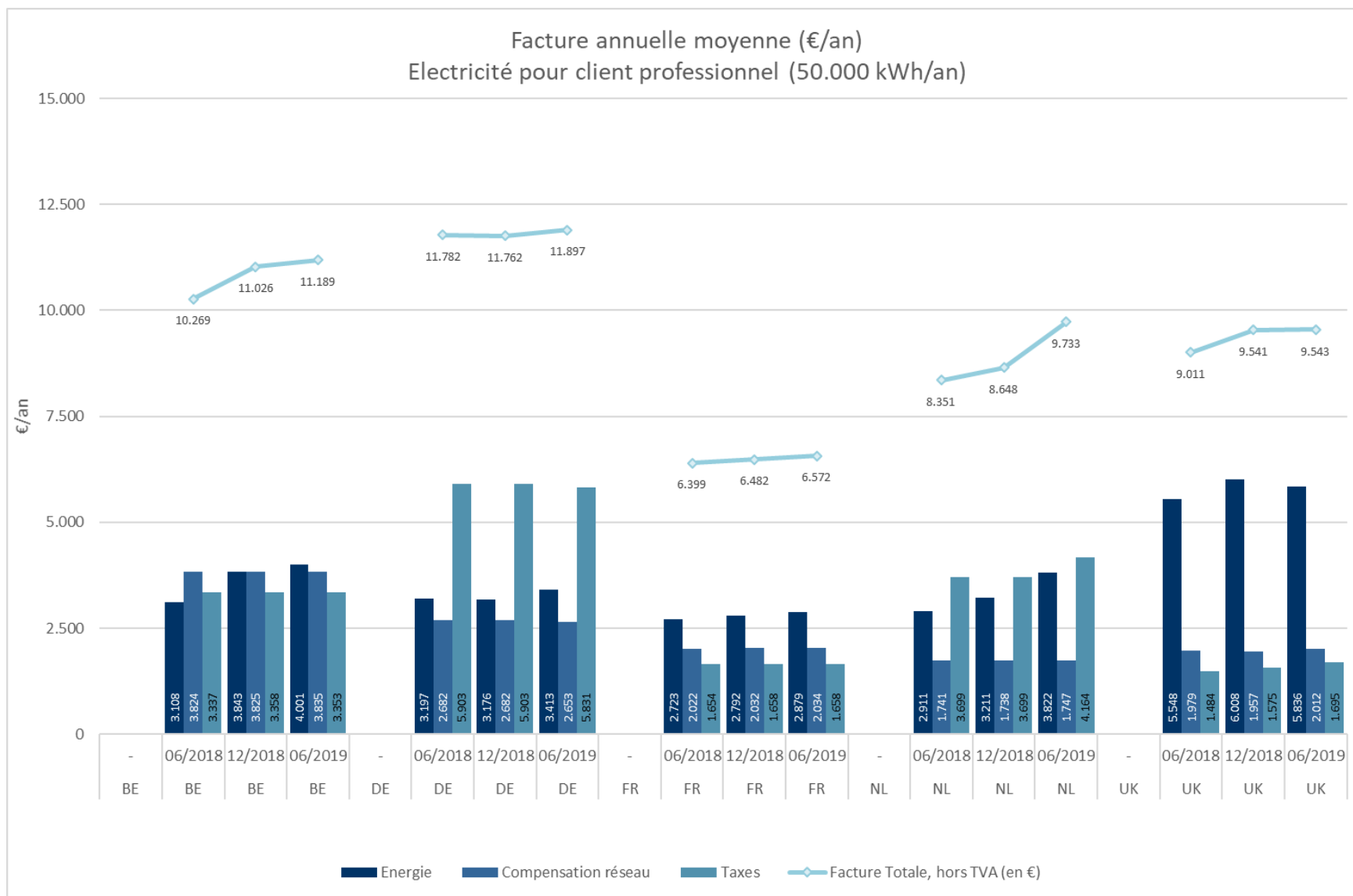
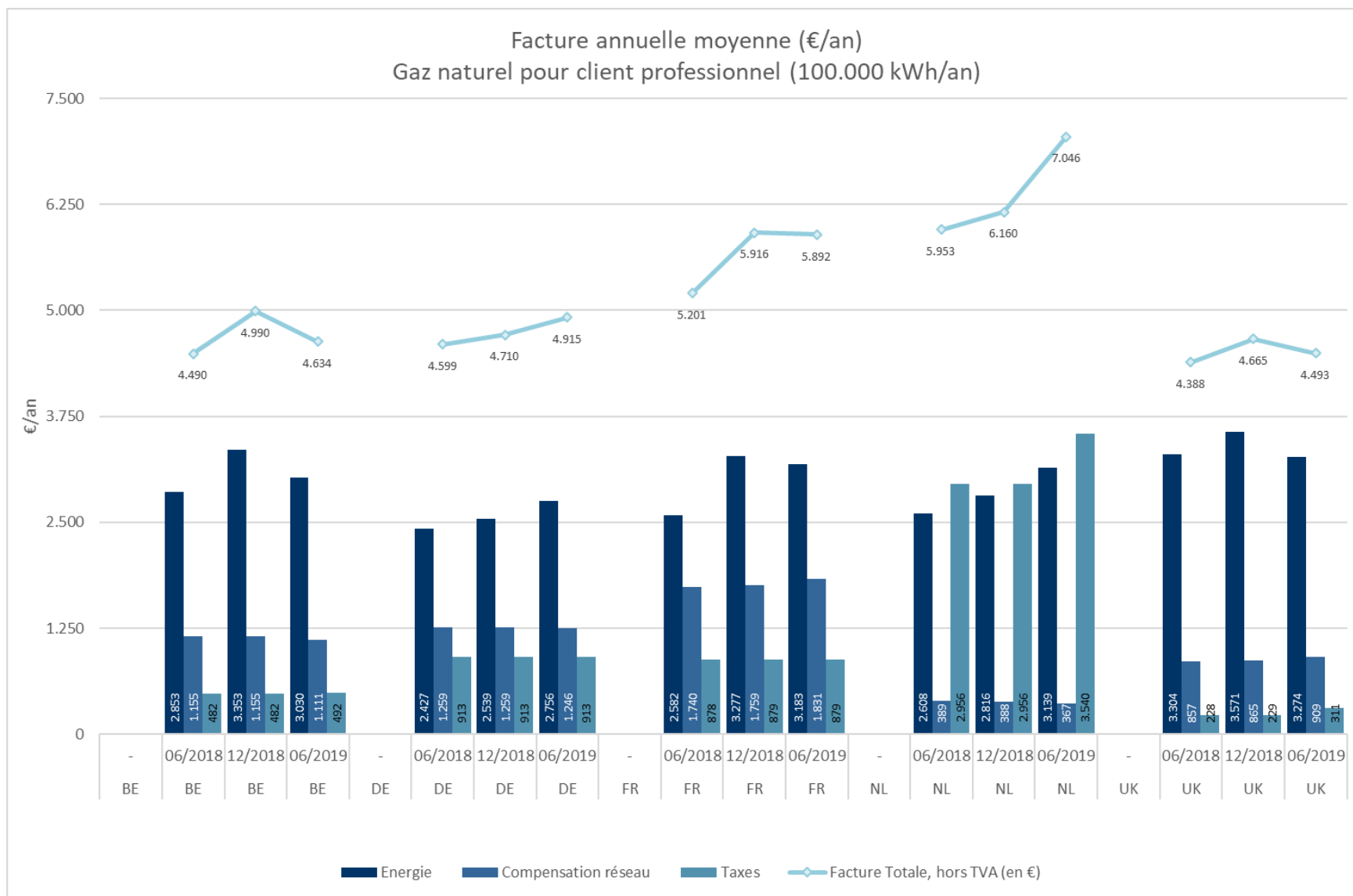


Figure 8: Evolution des différentes composantes et du prix total – Gaz naturel – client professionnel



Le tableau fait état du classement de la composante énergie pure des moyennes des semestres dans les années 2017, 2018 et le semestre présent en 2019.

Il en ressort qu'au niveau de la composante énergie pure, la Belgique a connu une évolution positive pour un client résidentiel dans les deux vecteurs, à savoir l'électricité et le gaz naturel, au second semestre 2017. La Belgique est ainsi le deuxième pays le moins cher pour l'électricité et le pays médian pour le gaz naturel. En 2018, la composante énergie pure est à nouveau plus chère par rapport aux pays voisins, la Belgique redevenant le pays dont la composante énergie est la deuxième plus chère pour les quatre groupes de consommateurs visés. Cette évolution s'explique par l'augmentation plus forte sur les marchés belges de l'énergie causée par la situation incertaine du parc nucléaire. Au 1^{er} semestre 2019, cette composante est à nouveau en recul, ce qui signifie que la position de la Belgique par rapport à ses pays voisins s'améliore à nouveau. Un suivi permanent restera nécessaire pour évaluer cette évolution et ce positionnement.

Tableau: Aperçu de la position de la Belgique pour ce qui est de la composante énergie pure moyenne (1 : pays le plus cher ; 4 : pays le moins cher)

	Position BE – composante énergie pure	06/2017	12/2017	06/2018	12/2018	06/2019
1	ÉLECTRICITÉ résidentiel	2	4	3	2	3
2	ÉLECTRICITÉ professionnel (PME)	2	2	3	2	2
3	GAZ résidentiel	2	3	2	2	3
4	GAZ professionnel (PME)	2	2	2	2	4